

Le conseil a étudié les résultats d'une étude portant sur l'état de sa flotte de camions incendie et sur le remplacement de son camion-citerne Western Star 1990. Le conseil avait commandé cette étude pour plusieurs raisons. D'abord, il faut savoir que les services incendies, la formation des pompiers et tous les équipements doivent répondre aux normes établies.

De plus, en raison d'incidents malheureux ayant causé la mort, les municipalités doivent se conformer au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce afin d'assurer la sécurité de la population en répondant aux obligations qui en découlent.

En 2016, l'inspection annuelle du camion-citerne a révélé que sa conformité aux normes ne serait plus atteinte dans un délai estimé à deux ans. Toutefois, des réparations importantes et coûteuses pourraient augmenter sa durée de vie utile de trois ou quatre années.

Autre problème : l'espace de dégagement entre les véhicules dans la caserne est non sécuritaire et un agrandissement serait nécessaire. Outre ces deux éléments majeurs, le conseil devra remplacer des équipements connexes à la citerne actuelle (la pompe portable, la piscine, etc.)

Le conseil a comparé et analysé les différentes options possibles : la réparation de la citerne actuelle, l'achat d'un véhicule usagé, le montage d'un véhicule hybride, l'achat d'une citerne neuve, l'achat d'un camion autopompe-citerne, la location.

À la lumière de toutes ces informations, le conseil privilégie l'option d'acquisition d'un camion autopompe-citerne et a mandaté à cet effet la firme Les services conseil Ghyslain Robert afin de produire un devis pour l'achat d'un camion autopompe-citerne neuf et naturellement adapté à nos besoins.

Le choix de ce camion permettra le remplacement de la citerne et de l'unité d'urgence par un seul véhicule, dégageant ainsi l'espace sécuritaire nécessaire dans la caserne et la rendant conforme. L'unité d'urgence sera récupérée par le service de la voirie qui l'utilisera comme atelier roulant.



La Municipalité dispose d'un fond de 50 000 \$. Le prix d'un camion autopompe-citerne est estimé à au moins 350 000 \$. Sa durée de vie utile variera entre 25 et 30 ans.

Il est possible de faire l'acquisition du véhicule en contractant un contrat de location-achat. Ceci éviterait de conclure un règlement d'emprunt. Toutefois, le taux d'intérêt est le double de celui d'un emprunt garanti par le gouvernement.

En conclusion, le conseil procèdera par règlement d'emprunt pour faire l'acquisition du véhicule.

Nous estimons que le remboursement de cet emprunt équivaudra à une moyenne de moins de 0,01 \$ par 100 \$ d'évaluation par année sur la période de remboursement.

RÉUNION D'INFORMATION

À ce sujet, le conseil tiendra une réunion d'information au centre municipal avant l'assemblée du conseil le

lundi 8 mai de 19 h à 20 h

IMPORTANT : Pour des raisons de capacité de salle, les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le bureau municipal pour nous informer de leur présence.

450 427-3987 ou sainturbainpremier@videotron.ca

Si le nombre de personnes dépasse la capacité de la salle, une autre date de rencontre sera fixée dans une salle appropriée.